Le **Chien** (*Canis lupus familiaris*) est la sous-espèce domestique de *Canis lupus* (Loup gris), un mammifère de la famille des Canidés (Canidae), laquelle comprend également le dingo, chien domestique retourné à l'état sauvage.

Le Loup est la première espèce animale à avoir été domestiquée par l'Homme pour l'usage de la chasse dans une société humaine paléolithique qui ne maîtrise alors ni l'agriculture ni l'élevage. La lignée du chien s'est différenciée génétiquement de celle du Loup gris il y a environ 100 000 ans1, et les plus anciens restes confirmés de la lignée des chiens modernes sont vieux, selon les sources, de 33 000 ans2,3 ou de 12 000 ans4. Depuis la Préhistoire, le chien a accompagné l'être humain durant toute sa phase de sédentarisation, marquée par l'apparition des premières civilisations agricoles. C'est à ce moment qu'il a acquis la capacité de digérer l'amidon5, et que ses fonctions d'auxiliaire d'*Homo sapiens* se sont étendues. Ces nouvelles fonctions ont entraîné une différenciation accrue de la sous-espèce et l'apparition progressive de races canines identifiables. Le chien est aujourd'hui utilisé à la fois comme animal de travail et comme animal de compagnie. Son instinct de meute, sa domestication précoce et les caractéristiques comportementales qui en découlent lui valent familièrement le surnom de « meilleur ami de l'Homme »6.

Cette place particulière dans la société humaine a conduit à l'élaboration d'une règlementation spécifique. Ainsi, là où les critères de la Fédération cynologique internationale ont une reconnaissance légale, l'appellation *chien de race* est conditionnée à l'enregistrement du chien dans les livres des origines de son pays de naissance7,8. Selon le pays, des vaccins peuvent être obligatoires et certains types de chien, jugés dangereux, sont soumis à des restrictions. Le chien est généralement soumis aux différentes législations sur les carnivores domestiques. C'est notamment le cas en Europe, où sa circulation est facilitée grâce à l'instauration du passeport européen pour animal de compagnie.

Le **chat domestique** (*Felis catus*) ou (*Felis silvestris catus*) est la forme domestique du chat sauvage *Felis silvestris*, une espèce de mammifères carnivores, de la famille des Félidés.

Selon les résultats de travaux menés en 2006 et 20071, le chat domestique est une sous-espèce du chat sauvage issue d'ancêtres appartenant à la sous-espèce du chat sauvage d'Afrique (*Felis silvestris lybica*). Les premières domestications auraient eu lieu il y a 8 000 à 10 000 ans au Néolithique dans le Croissant fertile, époque correspondant au début de la culture de céréales et à l'engrangement de réserves susceptibles d'être attaquées par des rongeurs, le chat devenant alors pour l'Homme un auxiliaire utile se prêtant à la domestication.

Le chat domestique est l'un des principaux animaux de compagnie et compte aujourd'hui une cinquantaine de races différentes reconnues par les instances de certification. Dans de très nombreux pays, le chat entre dans le cadre de la législation sur les carnivores domestiques à l'instar du chien et du furet. Essentiellement territorial, le chat est un prédateur de petites proies comme les rongeurs ou les oiseaux. Les chats ont diverses vocalisations dont les ronronnements, les miaulements, les feulements ou les grognements, bien qu'ils communiquent principalement par des positions faciales et corporelles et des phéromones.

Tout d'abord vénéré par les Égyptiens, il fut diabolisé en Europe au Moyen Âge et ne retrouva ses lettres de noblesse qu'au xvIII siècle. En Asie, le chat reste synonyme de chance, de richesse ou de longévité. Ce félin a laissé son empreinte dans la culture populaire et artistique, tant au travers d'expressions populaires que de représentations diverses au sein de la littérature, de la peinture ou encore de la musique.